

Genève & région

Armin Murmann mène le combat à la Tambourine

Page 18

600 000 francs de prestations encaissées à tort?

Page 17

GEORGES CABRERA

Ville de Genève

La «verrue» des Pâquis peut enfin se tourner vers l'avenir

Le 12, rue des Alpes devrait se muer en 2019 en résidence pour handicapés psychiques

Marie Prieur

Incendies, occupation par des squatters, rackets, trafics de stupéfiants, présence de rats ou encore inondations... Le 12, rue des Alpes aura connu le pire. Cet ancien hôtel, qui fut un lieu d'accueil pour les migrants avant d'être désaffecté, peut enfin croire en des jours meilleurs. A la suite du vote du Conseil municipal la semaine dernière, la «verrue» des Pâquis dessine désormais son avenir.

Grâce à la contribution financière d'un généreux mécène, l'immeuble va être racheté à la Ville de Genève par la toute nouvelle Fondation immobilière privée pour l'insertion sociale (FIP). Ce, pour un montant de 5,4 millions (lire ci-dessous).

Possibles synergies

Après des travaux qui pourraient débiter cette année, l'adresse maudite deviendra une résidence pour handicapés psychiques, dont la gestion sera confiée aux Etablissements publics pour l'intégration (EPI). Alain Kolly, directeur général des EPI, décrit le projet: «La future résidence comptera 28 à 30 chambres. Auxquelles s'ajoutent 12 places de centre de jour.» Le rez-de-chaussée abritera des ateliers en journée. «Les activités seront à définir avec les personnes accueillies dans la structure», précise Alain Kolly.

La résidence à proprement parler s'étendra sur les cinq étages. «Au premier se trouveront les espaces communs.» Enfin, les combles accueilleront la cuisine,



L'immeuble va être racheté à la Ville par une fondation privée, grâce à la contribution financière d'un généreux mécène. PIERRE ABENSUR

Pour la Ville de Genève, une perte de 1,4 million

● C'est avec un grand ouf de soulagement que le conseiller administratif chargé du Département des constructions et de l'aménagement, Rémy Pagani, a accueilli le vote du Municipal mercredi soir. «Je suis satisfait de me débarrasser de ce souci, commente-t-il. Ce dossier m'a donné des sueurs froides.» Reste la perte pour la Ville de Genève,

évaluée à près de 1,4 million de francs. En 2013, la Commune a en effet acheté l'immeuble pour 6,4 millions. La fondation le rachète 5,4 millions. S'ajoutent quelque 400 000 francs de frais.

De quoi faire bondir le conseiller municipal du Parti libéral-radical Adrien Genecand: «On a réussi à étatiser une perte, dans le milieu immobilier!» En

revanche, aux yeux de la conseillère municipale d'Ensemble à Gauche Maria Pérez, «Rémy Pagani a sauvé une situation catastrophique». Membre de la même formation, le magistrat répond aux attaques: «Je reconnais que j'ai été un peu optimiste dans mon appréciation. Mais, au moment de l'achat de l'immeuble par la

Ville, je m'appuyais sur une expertise et j'avais un acheteur qui, ayant mal évalué la rentabilité du bien, s'est ensuite désisté.»

Il ajoute qu'il espère encore récupérer 1,8 million grâce à la plainte pénale déposée contre l'ancien administrateur. Ce dernier s'étant «servi dans la caisse». **M.P.**

un espace pour les entretiens individuels et une salle de réunion.

Autre point positif aux yeux d'Alain Kolly: l'emplacement. «Nous avons déjà plusieurs résidences dans ce secteur. L'une se situe rue Cavour. Le Train Bleu accueille 13 résidents rue Ferrier. De plus, sur la rue de Lausanne se trouve la Maison de l'Ancre, qui gère les addictions. On travaille aussi avec le Centre social protestant, l'Armée du Salut, le Centre-Espoir. L'idée consiste à créer des synergies entre tous ces lieux.»

Le chantier devrait durer environ deux ans. «On espère pouvoir intégrer les lieux en 2019», estime Alain Kolly. Le plus tôt sera le mieux. Comme l'a rappelé Maria Vittoria Romano, conseillère municipale socialiste et auteure du rapport de la Commission des finances, «ce projet vise l'intérêt de la collectivité et il y a urgence».

Des pénuries à pallier

Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé des affaires sociales et de la santé, confirme: «De manière endémique, on est en dessous des besoins. Il manque au minimum 120 places d'hébergement pour handicapés. Mais le chiffre pour les personnes atteintes modérément sur le plan psychique est difficile à évaluer.» Il ajoute: «Grâce à ce type de structure, elles bénéficient en cas de besoin d'un encadrement. De quoi éviter des hospitalisations d'urgence à Belle-Idée, traumatisantes sur le plan humain et coûteuses pour la collectivité.»

L'Hospice général pourrait aussi économiser des deniers dans l'opération. L'institution loge plusieurs de ses bénéficiaires à l'hôtel. En 2015, elle a ainsi dépensé 14,8 millions, à raison de 2400 francs par personne et par mois. Ils seraient quelques-uns à pouvoir intégrer la future résidence.

La Haute Cour confirme le blâme de Thomas Barth

Le recours de l'ancien maire de Veyrier était «mal fondé». En parallèle, il a retiré sa plainte contre cinq élus

Arbitraire, violation du droit d'être entendu et du principe de proportionnalité. Aucun de ces arguments invoqués par Thomas Barth n'a convaincu le Tribunal fédéral. Les juges de Mon Repos viennent de rejeter l'ultime recours de l'ancien maire de Veyrier contre l'enquête disciplinaire que le Conseil d'Etat avait ouverte contre lui, en avril 2015, et contre le blâme qui en avait résulté.

L'ex-élu PLR avait en effet été inquiété en raison de l'envoi d'un tout-ménage, à l'entête de la Com-

mune et aux frais de celle-ci, concernant le compte-rendu contesté d'une séance de commission sur le projet immobilier des Grands Esserts. Son contenu n'a pas été validé par le Conseil municipal.

Thomas Barth avait par la suite demandé la récusation des deux conseillers d'Etat Antonio Hodgers et Luc Barthassat, au motif qu'ils avaient manifesté «une prévention extrêmement forte à son encontre». Ceux-ci s'étaient récusés lors de la décision de sanction, mais pas lors de la décision d'ouverture de l'enquête. La Haute Cour estime que leur hypothétique récusation à ce moment n'aurait pas eu «pour effet d'entraîner l'annulation du blâme», et rappelle que ce sont leurs collè-

gues qui ont été chargés d'instruire la procédure.

Le président du Conseil d'Etat François Longchamp, lui aussi PLR, déclare que cette issue «n'est pas une surprise étant donné que la Cour cantonale avait déjà rejeté ce recours. On sentait bien qu'il s'agissait là plus d'un effet de manches que d'autre chose. Cette affaire n'a de toute façon plus grande actualité car deux de ses protagonistes ont depuis interrompu leur carrière politique (ndlr: Thomas Barth et l'ancien conseiller administratif PDC qui l'avait dénoncé).»

Quant à la plainte que Thomas Barth a déposée contre cinq élus ou anciens élus de Veyrier pour diffamation et injure, il l'a retirée.

A la suite d'un accord entre toutes les parties lors d'une audience de conciliation, le Tribunal de police a classé la procédure le 10 janvier.

Thomas Barth réagit par email: «Mon groupe politique et moi-même sommes heureux des solutions intelligentes et constructives trouvées ces derniers mois au sujet de la précédente législature. Les oppositions demeurent, mais elles seront désormais concentrées sur les dossiers politiques en cours. Pour ma part, je consacre actuellement une partie de mon énergie au combat juridique que mènent mes clients contre le Département de l'aménagement au sujet des Grands Esserts, combat qui ne fait d'ailleurs que commencer.» **Sophie Simon**

PUBLICITÉ

Tribune de Genève Partenaire média

1^{ER} TOUR GROUPE MONDIAL
SUISSE vs FRANCE
PALEXPO 11/12 FÉVRIER 2017
BILLETTS: WWW.SWISSTENNIS.CH/TICKETS
SECURITAS #SUPPORTTHESWISS SWISSTENNIS